

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2016.
- Communications.
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - a. Décision n° 2016-12 : Convention avec un artiste dans le cadre de « 1 mois / 1 artiste » : Muriel Baumgartner,
 - b. Décision n° 2016-13 : Convention de partenariat avec Tempo Harmonie.
- Délibérations :
 1. Charte informatique applicable au personnel communal,
 2. Régime des autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux,
 3. Modification du tableau des effectifs,
 4. Attribution de l'indemnité spécifique de service,
 5. Adoption du plan de formation 2016,
 6. Mise à jour du règlement des astreintes,
 7. Budget principal - Compte administratif 2015,
 8. Budget principal - Compte de gestion 2015,
 9. Budget principal - Affectation du résultat,
 10. Budget principal - Vote des taux des impôts locaux 2016,
 11. Budget principal - Vote du Budget primitif 2016,
 12. Budget Annexe M49 - Compte administratif 2015,
 13. Budget Annexe M49 - Compte de gestion 2015,
 14. Budget Annexe M49 - Vote du Budget primitif,
 15. Saison culturelle 2016 - Fixation des tarifs de bar,
 16. Cession de 2 parcelles au 6 rue Valéry,
 17. Demande de réserve parlementaire.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Arnaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD			X	Christophe DEMESSINE	
Mme	Florence QUILLET	X				
M.	Axel ROMERA			X	Ergin MEMISOGLU	
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU	X				
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
M.	Jordan FOSSE	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI	X				
Mme	Cirila JOND-NÉCAND	X				
M.	Jean-François CADOT	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
Mme	Catherine BAUDUIN			X	Cirila JOND-NÉCAND	
M.	Patrice DUC	X				
M.	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE	X				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 26

votants : 29

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Jordan FOSSE est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 23 mars 2016 est adopté par 29 voix pour.

- **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

- a. Décision n° 2016-12 : Convention avec un artiste dans le cadre de « 1 mois / 1 artiste » : Muriel Baumgartner,
- b. Décision n° 2016-13 : Convention de partenariat avec Tempo Harmonie.

- **DELIBERATIONS**

N° 12 442 : CHARTE INFORMATIQUE APPLICABLE AU PERSONNEL COMMUNAL

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable
Le Comité technique ayant été consulté
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **ADOpte** la charte d'utilisation des outils informatiques.

N° 12 443 : REGIME DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

Le Comité technique ayant été consulté,
Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **DECIDE** d'adopter le régime des autorisations spéciales d'absence.

N° 12 444 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité technique ayant été consulté,
Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 2 abstentions (Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN) :

- **DECIDE** de supprimer le poste suivant :
 - 1 poste d'ingénieur principal à temps complet,
- **DECIDE** de créer le poste suivant :
 - 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet.

N° 12 445 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE

Le Comité technique ayant été consulté,
Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **AUTORISE** l'attribution aux agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux l'indemnité spécifique de service selon les modalités ci-après :

Bénéficiaires :

Agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public.

Sont exclus : agents en contrats de droit privé (CUI – Contrat d'apprentissage) et vacataires.

Critères d'attribution :

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le montant individuel de l'I.S.S est fonction de la qualité du service rendu.

Modalités d'attribution individuelle :

Les coefficients par grade et coefficients maximum de modulation individuelle s'établissent comme suit :

Grades	Taux de base	Coefficient par grade	Coefficients maxi. de modulation individuelle
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	357.22	70	1.33
Ingénieur en chef de classe normale	361.90	55	1.225
Ingénieur principal à compter du 6ème échelon ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade	361.90	51	1.225
Ingénieur principal à compter du 6ème échelon n'ayant pas 5 ans d'ancienneté dans le grade	361.90	43	1.225
Ingénieur principal du 1er au 5ème échelon	361.90	43	1.225
Ingénieur à compter du 7ème échelon	361.90	33	1.15
Ingénieur du 1er au 6ème échelon	361.90	28	1.15

Modalités de maintien :

Le versement de la prime est maintenu en cas d'absence pour maladie ordinaire.

Périodicité du versement :

L'indemnité spécifique de service sera versée selon une périodicité mensuelle.

N° 12 446 : ADOPTION DU PLAN DE FORMATION 2016

Le Comité technique ayant été consulté,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **ADOpte** le plan de formation 2016.

N° 12 447 : MISE A JOUR DU REGLEMENT DES ASTREINTES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable

Le Comité technique ayant été consulté

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **ADOpte** le nouveau règlement des astreintes.

N° 12 448 : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Une erreur matérielle ayant été constatée en cours de séance en page 12 de la maquette réglementaire et la correction annoncée (les pages erronées ont été rectifiées et redistribuées à l'assemblée délibérante après le vote),

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Madame le Maire quittant la séance à 21h40 après avoir désigné Monsieur Ergin MEMISOGLU Président,
Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, ne prenant pas part au vote,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 21 voix pour : 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) .

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **ARRETE** à la somme de deux cent treize mille cinq cent quarante-deux euros et soixante-deux centimes (213 542, 62 €), le déficit global de clôture ;
- **ARRETE** un résultat excédentaire en section de fonctionnement d'un million cent quinze mille huit cent cinquante-deux euros et dix-neuf centimes (1 115 852, 19 €) ;
- **ARRETE** à la somme d'un million trois cent vingt mille six cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (1 320 644, 98 €), le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- **ARRETE** à la somme de sept cent sept mille cent soixante-seize euros et quatre-vingt-sept centimes (707 176, 87 €), le solde des restes à réaliser d'investissement ;
- **ARRETE** à la somme de trois cent dix-huit mille huit cent soixante-quatre euros et soixante-neuf centimes (318 864,69 €), le besoin de financement ;
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2015, définitivement closes et crédits annulés.

Madame le Maire revient en séance à 21h46 et reprend la Présidence.

N° 12 449 : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2015

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, ne prenant pas part au vote,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 23 voix pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2015 du budget principal.

N° 12 450 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, ne prenant pas part au vote,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 23 voix pour :

- **DÉCIDE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 318 864, 69 €.

- **DÉCIDE** de la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement 2013 au compte 002 en recettes de fonctionnement, soit 493 634, 25 €.
- **DÉCIDE** la reprise du déficit d'investissement au compte 001 en dépenses, soit 1 026 041, 56 €
- **DÉCIDE** de la reprise du solde des restes à réaliser en investissement, soit 707 176, 87 €
- **DIT** que ces résultats seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2016.

N° 12 451 : **VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2016**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 22 voix pour, 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) et 6 voix contre (Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

- **ADOpte** les taux des impôts locaux comme suit :

Taxes	Taux 2015	Taux proposé
Taxe d'habitation	19, 55 %	18, 16 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22, 53 %	24, 03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	80, 99 %	75, 23 %

N° 12 452 : **BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 22 voix pour, 7 voix contre (Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 proposé.

N° 12 453 : **BUDGET ANNEXE M49 - COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Madame le Maire quittant la séance à 23h05 après avoir désigné Monsieur Ergin MEMISOGLU Président,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 21 voix pour : 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) et 6 voix contre (Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **ARRETE** à la somme de quatre cent vingt-six mille deux cent seize euros et quatre-vingt-douze centimes (426 216, 92 €) le résultat global de clôture ;
- **ARRETE** un résultat excédentaire en section d'exploitation de soixante-deux mille quarante-six euros et trente-trois centimes (62 046, 33 €) ;

- **ARRETE** à la somme de trois cent soixante-quatre mille cent soixante-dix euros et cinquante-neuf centimes (364 170, 59 €), le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- **ARRETE** à la somme de vingt-huit mille quatre-vingt et un euros et quarante-six centimes (28 081, 46 €), le solde des restes à réaliser d'investissement ;
- **ARRETE** l'excédent de la section d'investissement à la somme de trois cent trente-huit mille quatre-vingt-neuf euros et treize (338 89, 13 €) ;
- **DECLARE** déclarer toutes les opérations de l'exercice 2014, définitivement closes, et les crédits annulés.

Madame le Maire revient en séance à 23h08 et reprend la Présidence.

N° 12 454 : **BUDGET ANNEXE M49 - COMPTE DE GESTION 2015**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
 La Commission des Finances ayant été consultée,
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 28 voix pour et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget assainissement (M49).

N° 12 455 : **BUDGET ANNEXE M49 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
 La Commission des Finances ayant été consultée,
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 22 voix pour et 7 voix contre (Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Emmanuel NORBERT-COUADE) :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget assainissement (M49).

N° 12 456 : **SAISON CULTURELLE 2016 – FIXATION DES TARIFS DE BAR**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
 La Commission des Finances ayant été consultée,
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 29 voix pour :

- **AUTORISE** les services de la commune à assurer la gestion du bar dans le cadre de la régie.
- **ADOpte** les tarifs du bar pour les manifestations, fixés comme suit :
 - Eau (bouteille 0,5 L) 0,50€
 - Eau (bouteille 1 L) 1,00€
 - Coca (verre) 1,00€
 - Jus de fruit 1,00€
 - Cidre (verre) 1,00€

N° 12 457 : **CESSION DE DEUX PARCELLES AU 6 RUE VALERY**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 contre (Cirila JOND-NECAND, Catherine BAUDUIN, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique du compromis de vente de deux parcelles (AC 251 et 252) sises 6 rue Valéry pour un montant de 700.000 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente à concurrence de la somme de 350.000 € et à concurrence de la somme de 350.000 € au plus tard dans les 18 mois de la signature dudit acte de vente.

N° 12 458 : **DEMANDE DE RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2015**

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter la réserve parlementaire – programmation 2016 au titre de :
 - « Équipements de l'école Valéry » pour un montant total estimé de 21 609 € HT
 - « Acquisition d'un camion frigorifique pour la cuisine centrale » pour un montant total estimé de 39 900 € HT
 - « Équipements sportifs du gymnase des Annonciades » pour un montant total estimé de 15 219 € HT
 - « AD'AP 2016 – tranche 1 » pour un montant total estimé à 71 000 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs, juridiques, financiers afférents à cette opération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
MEULAN-en-YVELINES, le 14 avril 2016

Le Maire
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU